Envoyé en préfecture le 14/11/2022
Reçu en préfecture le 14/11/2022
Publié le 14/11/2022
ID : 074-247400690-20221107-221107CCEAST130-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à vingt heures,
le **Conseil Communautaire,** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 37
procurations : 7
votants : 44

PRESENTS : G ZORITCHAK, S BEN OTHMANE, M GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, PJ CRASTES, V LECAQUE, P CHASSOT, S KARADEMIR, E ROSAY, M GRATS, M MERMIN, C VINCENT, L VESIN, L DUPAIN, V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, I ROSSAT-MIGNOD, C BONNAMOUR, J CHEVALIER, JC GUILLON, D BESSON, S DUBEAU, E BATTISTELLA, C MARX, B FOL, A MAGNIN, H ANSELME, A AYEB, M-N BOURQUIN, L CHEVALIER, F DE VIRY, M SECRET, C MERLOT, F GUILLET,

REPRESENTES : A CUZIN, par T ROSAY (suppléant), M SALLIN par M GRATS (procuration), S LOYAU par V LECAUCHOIS (procuration), D CHAPPOT par C BONNAMOUR (procuration), G NICOUD par D BESSON (procuration), P DURET par JC GUILLON (procuration), J LAVOREL par B FOL (procuration), F BENOIT par F GUILLET (procuration),

ABSENTS : A RIESEN, J-L PECORINI, C CACOUAULT, C DURAND, L JACQUET,

Date de convocation :
27 octobre 2022

Secrétaire de séance : Madame Véronique LECAUCHOIS

Délibération n° 20221107_cc_eauasst130

1.1 MARCHES PUBLICS

MARCHE DE TRAVAUX DE DEVOIEMENT ET DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX CONCESSIONNAIRES DANS LE CADRE DU PROJET DE TRAM GENEVE-SAINT-JULIEN (MARCHE N°202054) – LOT 1B RESEAUX HUMIDES (AEP/EU) – APPROBATION DE L'AVENANT N°1

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,

Le marché de travaux de dévoiement et renouvellement des réseaux concessionnaires dans le cadre du Projet du Tram Genève-Saint Julien – Lot 1B portant sur les réseaux humides, sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité, a été attribué au groupement Rampa Travaux publics (mandataire)/MEGEVAND/BESSON/SOGEA Rhône-Alpes/Famy/Planitec BTP/Bouygues Energies et services, pour un montant, pour la part de la Communauté de Communes de 2 759 654.23 € HT.

Dans le cadre du marché cité en objet, la Collectivité avait fait le choix de recourir à des canalisations en PEHD sur l'opération de dévoiement et de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le cadre du projet de TRAM afin de limiter les effets des courants vagabonds.

Dans le contexte actuel tenant à la flambée des prix des matières premières et à des pénuries d'approvisionnement, le titulaire s'est rapproché, au cours du printemps 2022, de la Collectivité en lui indiquant qu'elle aurait une plus-value de 280 000 € HT sur la fourniture des canalisations en PEHD. En effet, les conditions d'approvisionnement du PEDH sont, actuellement, aléatoires, avec une volatilité des prix.

Envoyé en préfecture le 14/11/2022
Reçu en préfecture le 14/11/2022
Publié le 14/11/2022
ID : 074-247400690-20221107-221107CCEAST130-DE

Or, les travaux de dévoiement et de renouvellement des canalisations des concessionnaires dans le cadre du projet TRAM ne peuvent subir de retard puisque, dépend de leur mise en œuvre, la réalisation des travaux de réalisation du tramway et la date de la mise en fonctionnement de la ligne de tramway entre la Ville de Saint-Julien-en-Genevois et Genève.

Aussi, pour garantir la bonne exécution des travaux du marché cité en objet dans le délai imparti tout en contenant davantage l'évolution des prix, la Collectivité a demandé au titulaire de substituer aux canalisations en PEHD des canalisations en fonte revêtues de polyéthylène répondant aux spécificités techniques indiquées dans les clauses contractuelles. Ce remplacement du matériau PEHD des canalisations par du matériau fonte doit permettre de garantir davantage la Collectivité quant :

- au délai d'approvisionnement puisque la fonte, au contraire du PEHD, peut établir un calendrier fiable de livraison sur l'ensemble du chantier de dévoiement des réseaux du tramway,
- de la hausse des prix car l'augmentation du prix de ce matériau évolue moins vite que le prix du PEHD au regard des courbes d'évolution des indices de prix.
- d'avoir un matériau plus sain, facilitant la recherche des fuites et éprouvé.

Cette modification conduit à une plus-value de 345 340,77 € H. Elle se justifie, en vertu de l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique, par les circonstances imprévues liées à la hausse et la volatilité des prix et des pénuries d'approvisionnement qui n'étaient pas prévisibles lors du lancement de la consultation en février 2021. Cette modification est, par ailleurs, limitée dans son champ d'application à cette seule substitution de matériau par ce qui est rendu nécessaire par les circonstances imprévisibles pour assurer les délais d'exécution du chantier et satisfaire l'intérêt de la Collectivité.

Le titulaire s'engage à fournir dans les délais impartis les canalisations de fonte revêtues de polyéthylène ainsi que sur le prix pendant toute la durée du marché. Par ailleurs, l'augmentation ne concerne que la partie fourniture du matériau fonte, le montant de la pose reste identique aux conditions initiales. Le Titulaire a fait des optimisations et un effort commercial, détaillés dans l'avenant joint.

Enfin, le présent avenant a aussi pour objet d'intégrer une prestation supplémentaire portant sur la réalisation de sondages pour confirmer les points de raccordements aux réseaux existants en dehors de phase de réalisation d'un montant de 27 195,00 € HT. Des prix nouveaux sont également ajoutés au bordereau des prix comme détaillé dans l'avenant.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à + 372 535,77 € HT soit une augmentation de 13,49% du montant initial du marché. Le nouveau montant du marché est désormais de à 3 132 190,00 € HT.

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article R. 2194-5,
Vu les statuts de la Collectivité, et notamment les compétences eau et assainissement
Vu l'acte d'engagement portant sur le marché de travaux de dévoiement et de renouvellement des réseaux concessionnaires dans le cadre du projet du tram Genève-Saint-Julien notifié le 15 septembre 2021, au groupement RAMPA TP/MEGEVAND/BESSON/SOGEA Rhône-Alpes/Famy/Planitec BTP/Bouygues Energies et services, pour un montant, pour la part de la Communauté de 2 759 654,23€ HT,
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 septembre 2022, quant à la conclusion de l'avenant n°1

DELIBERE

Article 1 : **approuve** l'avenant n°1 au marché de travaux de dévoiement et renouvellement des réseaux concessionnaires dans le cadre du Projet du Tram Genève - Saint Julien, ayant pour objet les modifications précitées, pour un montant de 372 535,77 € HT, tel que joint à la présente délibération. .

Envoyé en préfecture le 14/11/2022
Reçu en préfecture le 14/11/2022
Publié le 14/11/2022
ID : 074-247400690-20221107-221107CCEAST130-DE

Article 2 : **rappelle** que les crédits sont inscrits au budget annexe [illegible] chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant et à prendre tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération et toutes pièces annexes.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 44
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération
Télétransmise le :
Publiée électroniquement le :

La secrétaire de séance
Véronique LECAUCHOIS

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

MARCHE PUBLIC n° 202054 **EXE10**

AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
38 rue Georges de Mestral
Bâtiment Athéna 2
ARCHAMPS TECHNOPOLE
74 166 SAINT JULIEN EN GENEVOIS Cedex

B - Identification du titulaire du marché public

RAMPA TRAVAUX PUBLICS
Agence de Feigères
156 allée des Charbonniers
74 160 FEIGERES
Siret : 323 468 991 00126

Mandataire du groupement d'entreprises RAMPA TP/MEGEVAND/BESSON/SOGEA Rhône-Alpes/Famy/Planitec BTP/Bouygues Energies et services.

C - Objet du marché public

- Objet du marché public :

Travaux de dévoiement et renouvellement des réseaux concessionnaires dans le cadre du projet du tram Genève – Saint Julien (Marché 202054)
Lot n°1B – RESEAUX HUMIDES / EU – AEP

- Date de la notification du marché public : **15 septembre 2021**
- Durée d'exécution initiale du marché public : **15 mois plus 3 mois de préparation**
- Montant initial **du lot 1B** du marché public :
  - Montant HT : **2 759 654.23 €**
  - Montant TTC (TVA à 20 %) : **3 311 585 08 €**

D - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier les conditions d'exécution du marché ainsi que d'ajouter des prestations supplémentaires.

1) Modification des conditions d'exécution du marché : remplacement des canalisations en PEHD par des canalisations en fonte.

La Collectivité avait fait le choix de recourir à des canalisations en PEHD sur l'opération de dévoiement et de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le cadre du projet de TRAM afin de limiter les courants vagabonds qui entrainent un vieillissement prématuré des canalisations.

Dans le contexte actuel tenant à la flambée des prix des matières premières et à des pénuries d'approvisionnement, le Titulaire s'est rapproché, au cours du printemps 2022, de la Collectivité en lui indiquant qu'elle aurait une plus-value de 280 000 € HT sur la fourniture des canalisations en PEHD.
En effet, il ressort du contexte actuel :

- des conditions d'approvisionnement du PEHD aléatoires (non garantie des prix de fourniture et des délais d'approvisionnement) pouvant avoir un impact significatif sur les délais d'exécution des travaux et la réalisation du projet de tramway.
- du contexte de hausse et de volatilité du prix du PEHD : il résulte des courbes d'évolution des indices de prix entre le mois d'octobre 2021 et juillet 2022 que le prix du PEHD a augmenté de 23,31 %.
- une formule de révision des prix prévue au contrat initial, établie en février 2021, qui ne permet pas de prendre en compte les évolutions des prix actuelles.

Or, les travaux de dévoiement et de renouvellement des canalisations des concessionnaires dans le cadre du projet TRAM ne peuvent subir de retard puisque, dépend de leur mise en œuvre, la réalisation des travaux de réalisation du tramway et la date de la mise en fonctionnement de la ligne de tramway entre la Ville de Saint-Julien-en-Genevois et Genève. Le calendrier des travaux de ce projet complexe est établi de longue date, et le moindre décalage de travaux aboutit à devoir décaler d'autres travaux.

Aussi, pour garantir la bonne exécution des travaux du marché cité en objet dans le délai imparti tout en contenant davantage l'évolution des prix, la Collectivité a demandé au Titulaire de substituer aux canalisations en PEHD des canalisations en fonte revêtues de polyéthylène répondant aux spécificités techniques indiquées dans les clauses contractuelles.
Le remplacement du matériau PEHD des canalisations par du matériau fonte doit permettre davantage de garantir la Collectivité quant :

- au délai d'approvisionnement puisque la fonte, au contraire du PEHD, peut établir un calendrier fiable de livraison sur l'ensemble du chantier de dévoiement des réseaux du tramway.
- de la hausse des prix car l'augmentation du prix de ce matériau évolue moins vite que le prix du PEHD au regard des courbes d'évolution des indices de prix. Le prix de la fonte a augmenté de 19,13%.
- d'avoir un matériau plus sain, facilitant la recherche des fuites et éprouvé.

Cette modification conduit à une plus-value de 345 340,77 € H.T. Elle se justifie, en vertu de l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique, par les circonstances imprévues liées à la hausse et la volatilité des prix et des pénuries d'approvisionnement qui n'étaient pas prévisibles lors du lancement de la consultation en février 2021. Cette modification est, par ailleurs, limitée dans son champ d'application à cette seule substitution de matériau par ce qui est rendu nécessaire par les circonstances imprévisibles pour assurer les délais d'exécution du chantier et satisfaire l'intérêt de la Collectivité.

Le Titulaire s'engage à fournir dans les délais impartis les canalisations de fonte revêtues de polyéthylène ainsi que sur le prix pendant toute la durée du marché (hors révision de prix). Ce prix comprend à la fois la fourniture et la pose. Cette modification aboutit à intégrer des prix nouveaux au sein du BPU (dans le tableau ci-dessous **(lignes en bleu))**. Un sous détail des prix nouveaux a été fourni.

En outre, en contrepartie de cette modification qui doit aussi limiter l'impact de la hausse des prix pour le Titulaire, au vu de la formule de révision des prix du marché qui ne reflète pas assez la réalité des évolutions des prix actuels, ce dernier a réalisé des optimisations organisationnelles et un effort commercial sur les frais généraux afin de limiter la hausse des prix unitaires proposés. Il a aussi étudié avec les maîtrises d'œuvre à la suppression des fourreaux pour les canalisations EU conduisant à une moins-value de 29 685.00 € HT. Enfin, l'augmentation ne concerne que la partie fourniture du matériau fonte, le montant de la pose reste identique aux conditions initiales.

Les prix nouveaux intégrés au BPU sont établis aux conditions économiques de M0 tel que prévu par les stipulations contractuelles.

2) Intégration des prix nouveaux

- Dans le marché initial il était prévu des sondages en cours de chantier pour vérifier les hypothèses d'études. Devant la nécessité de garantir les délais d'intervention et de fiabiliser les délais et la cadence d'avancement de l'entreprise, il est nécessaire de réaliser des sondages supplémentaires pour confirmer les points de raccordements aux réseaux existants en dehors des périodes de travaux pour un montant prévisionnel de 27 195.00 € HT. (cf OS-1B-G-5).

Le déclenchement d'une phase anticipé des travaux de dévoiement des réseaux du Tramway devant la gare de St Julien (secteur 5 anticipé) et en dehors du périmètre du Tramway a nécessité la mise en place de nouveaux prix unitaires. Ces prix nouveaux ont été validés par les :

- OS 1B-G-2 correspondant à la conduite en fonte ductile DN 300, pièces spéciales et techniques spéciales de mise en œuvre
- OS-1B-G-3 correspondant à des besoins spécifiques non prévus sur ce secteur.

3) Il est ajouté les prix suivants au BPU pour prendre en considération les éléments précités.

Les prix sont établis aux conditions économiques de M0 tel que prévu par les stipulations contractuelles et seront révisés conformément aux clauses du marché.

N°	Désignation	Unité	P.U.
PN01	Pièces spéciales en fonte ductile pour canalisation pression – revêtement époxy – y compris manchon de protection – DN300	ML	**203.00 €**
PN02	Pièces spéciales en fonte ductile pour canalisation pression – revêtement époxy – verrouillé STD VI - y compris manchon de protection – DN300	ML	**292.00 €**
PN03	Canalisation en fonte ductile à revêtement extérieur TT et revêtement intérieur en mortier de ciment – classe 40 - compris manchon de protection – DN300	ML	**213.00 €**
PN04	Plus-value pour joints type verrouillés sur font TT – DN300	ML	**27.00 €**
PN05	Fourniture et mise en œuvre d'enrobés à froid	M²	**28.00 €**
PN06	Piquage sans coupure Ø150 sur Ø300 comprenant les terrassements au droit du piquage, le blindage de la fouille, le remblaiement selon les prescriptions du CCTP + réalisation de la prise en charge y compris fourniture. (Ce prix ne comprend ni la vanne, ni la plaque pleine).	F	**3 000.00 €**
PN07	Fourniture, pose en tranchée ou en regard et épreuves d'un robinet-vanne à opercule métallique à brides, Série méplate, pour une pression nominale correspondant à la pression maximale de service (vanne fermée) de 16 bars. - pour mémoire - pour un diamètre nominal de 150 mm	U	**545.00 €**
PN08-1	Fourniture et la pose en tranchée, en regard ou en chambre de pièces spéciales, rémunérés en équivalence métrique de linéaire de canalisation. - pièces spéciales DN 150 - équivalence métrique	ML	**64.00 €**
PN09	Mise à niveau du cadre et du tampon existant. L'entreprise procédera à la découpe de l'enrobé si nécessaire, et toutes sujétions pour la mise à la côte, scellement, avec réfection en béton (ne comprenant pas la réfection en enrobés à chaud)		
PN09-1	Sans remplacement de tampon	**U**	**330.00 €**
PN09-2	Avec remplacement de tampon	**U**	**575.00 €**
PN10	Suppression d'un regard existant, y compris l'évacuation en décharge des matériaux		
PN10-1	L'ouvrage jusqu'à DN 1000 mm - 1,50 ml profondeur	**U**	**230.00 €**
PN10-2	Le décimètre de sur profondeur au-delà de 1,50 ml	**DM**	**30.00 €**
PN12	Fourniture et pose sur robinet-vanne, d'une tige de manœuvre complète avec manchon et bouchon sur tube-allonge pour une hauteur maximum de 1.50 mètre	**U**	**63.00 €**
PN13-1	Fourniture et pose d'un dispositif de fermeture d'un branchement particulier, y compris dépose de l'ancien collier de prise en charges, sur canalisation d'un diamètre inférieur ou égal à 150 mm en fonte ou en polyéthylène	**U**	**195.00 €**
PN14	Fourniture et pose de calorifugeage comme au prix n°2611 précédent, mais avec exposition aux intempéries ou à certains risques de dégradation. Pour un diamètre de conduite de 125 mm	**ML**	**245.00 €**
PN15	PV au prix 1264 barriérage (tranche 5)		
PN15-1	Fourniture barrières de chantier - tranche 5 réseaux EU/EP	**ML**	**12,00 €**
PN15-2	Fourniture barrières de protection autour de la tranchée - tranche 5 réseaux EU/EP	**ML**	**12,00 €**
PN15-3	Fourniture de barrières de chantier jointives haute (type Heras) tranche 5 réseaux EU/EP	**ML**	**15,00 €**
PN16	Pièces spéciales en pvc pour canalisation gravitaire		
PN16-1	- pièces spéciales DN 100 - équivalence métrique	**ML**	**23,00 €**
PN16-2	- pièces spéciales DN 125 - équivalence métrique	**ML**	**25,00 €**
PN17	Canalisation polychlorure vinyle cr8 Pour un diamètre nominal de 100 mm	**ML**	**20.00 €**
PN18	Fourniture et pose d'un joint diélectrique dn300	**U**	**320.00 €**
PN19	Sondage autonome hors chantier compris terrassement, relevé des canalisation/conduites existantes, remblaiement dans les règles de l'art, reprise des grillages, réfection définitives et toutes sujétions.		
PN19-1	Profondeur inférieure à 1,30m	**U**	**2700.00 €**
PN19-2	Profondeur comprise entre 1,30m et 2,00m	**U**	**3700.00 €**

PN20	Sur-profondeur pour les sondages >2,00m	**Dm/m**	**370.00 €**
PN21	PIECES SPECIALES EN FONTE DUCTILE POUR CANALISATION PRESSION – revêtement EPOXY – y compris manchette de protection		
PN21-01	Pièces spéciales DN 300 - équivalence métrique	**Ml**	**236,05 €**
PN21-02	Pièces spéciales DN 200 - équivalence métrique	**Ml**	**165,14 €**
PN21-03	Pièces spéciales DN 100 - équivalence métrique	**Ml**	**92,28 €**
PN22	PIECES SPECIALES EN FONTE DUCTILE POUR CANALISATION PRESSION – revêtement EPOXY – verrouillé STD VI – y compris manchette de protection		
PN22-01	Pièces spéciales DN 300 - équivalence métrique	**Ml**	**303,07 €**
PN22-02	Pièces spéciales DN 200 - équivalence métrique	**Ml**	**199,14 €**
PN22-03	Pièces spéciales DN 100 - équivalence métrique	**Ml**	**102,00 €**
PN23	CANALISATION FONTE DUCTILE A REVÊTEMENT EXTERIEUR TT ET REVÊTEMENT INTERIEUR EN MORTIER DE CIMENT - classe 40 – y compris manchette de protection		
PN23-01	Pour un diamètre nominal 300mm	**Ml**	**215,65 €**
PN22-02	Pour un diamètre nominal 200mm	**Ml**	**150,57 €**
PN22-03	Pour un diamètre nominal 100 mm	**Ml**	**89,37 €**
PN24	P.V. POUR JOINTS TYPE VERROUILLE sur fonte TT		
PN24-01	Pour un diamètre 300mm	**Ml**	**34,00 €**
PN24-02	Pour un diamètre 200mm	**Ml**	**21,37 €**
PN24-03	Pour un diamètre 100 mm	**Ml**	**14,57 €**
PN25	CANALISATION FONTE DUCTILE A REVÊTEMENT EXTETIEUR EN ZINC- ALUMINIUM ET REVÊTEMENT INTERIEUR EN MORTIER DE CIMENT - classe 50		
PN25-01	Pour un diamètre nominal 300mm	**Ml**	**143,96 €**
PN25-02	Pour un diamètre nominal 200mm	**Ml**	**87,72 €**
PN25-03	Pour un diamètre nominal 100 mm	**Ml**	**45,27 €**

4) Toutes les clauses et conditions du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ NON ☒ OUI

Montant de l'avenant **du lot 1B** :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **+ 372 535,77 €**
- Montant TTC : **+ 447 042,92 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **+ 13.49 %**
- % d'écart introduit par tous les avenants : **+ 13.49 %**

Nouveau montant **du lot 1B** du marché public :

- Taux de la TVA : **20 %**
- Montant HT : **3 132 190,00 €**
- Montant TTC : **3 758 628,00 €**

■ Incidence de l'avenant sur les délais :

☒ NON ☐ OUI

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Archamps, le ……
Le Président
Pierre-Jean CRASTES

Autorisé par délibération n°

Transmis au contrôle de légalité le

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)